



# CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS D'AIGUES

## De quoi s'agit-il ?

Le concept de Centrales Villageoises a été développé par RhonAlpEnergie Environnement (organisme de la région Rhône-Alpes). Il consiste à créer des sociétés coopératives, portées par des citoyens avec l'appui des collectivités locales, qui œuvrent au développement de centrales de production d'énergie renouvelable de petites dimensions.

L'objectif des « Centrales Villageoises du Pays d'Aigues » est double :

- participer au **développement des énergies renouvelables**, de façon concertée avec le Parc naturel régional du Luberon et les élus locaux ;
- contribuer à une **prise de conscience collective des habitants** aux questions d'**économies d'énergie**.

Ainsi nous visons une **appropriation par les citoyens de la politique de transition énergétique**.

## Concrètement...

Comme toute société, la SAS « Centrales Villageoises du Pays d'Aigues » a un **équilibre économique à atteindre**. Nous visons une rentabilité de l'ordre de 7% pour pouvoir nous développer.

Nous avons prévu de commencer par l'implantation de plusieurs **installations photovoltaïques sur toitures**. L'objectif, d'ici la fin de l'année 2015, est de financer une première opération **de l'ordre de 100 kWc de puissance installée** (soit une quinzaine de toitures équipées d'environ 60 m<sup>2</sup> de panneaux chacune).

Si l'ensemble de l'opération se doit d'être rentable, il est néanmoins possible d'équiper également quelques bâtiments, moins intéressants sur le plan économique, s'ils présentent un véritable intérêt collectif ou éducatif.

## En pratique

Les propriétaires louent leur toiture sur 20 ans pour un loyer annuel de l'ordre de 3 €/m<sup>2</sup>.

Les sociétaires participent aux décisions de la société (actions à réaliser, répartition des bénéfices, etc.) et sont rémunérés à un taux de l'ordre de celui d'une assurance vie.

**Une part des bénéfices sera réinvestie dans de nouveaux projets collectifs et dans des actions en faveur des économies d'énergie.**

Ainsi, propriétaires et sociétaires sont essentiellement motivés par l'idée d'une démarche collective et citoyenne, en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique.





## Quelles motivations animent le groupe fondateur ?

Nous sommes 8 habitants, tous bénévoles, du territoire de COTELUB (Communauté Territoriale Sud Luberon). Les objectifs communs qui nous motivent et qui constituent l'objet de la SAS sont les suivants :

- la production d'énergie renouvelable,
- la promotion des économies d'énergie.

Au-delà de ces deux axes majeurs, le groupe fondateur se retrouve également dans sa volonté commune :

- de s'approprier localement la question de l'énergie ;
- de regrouper les habitants, associations, entreprises et collectivités d'un même territoire dans un projet coopératif.

## Le territoire et les partenaires envisagés pour la société

Le rayon d'intervention de la société concerne tout le territoire constitué par les **14 communes de COTELUB et les communes limitrophes**.

L'objectif est d'associer :

- **des propriétaires fonciers** qui accepteront de louer une partie de leur toiture à la société ;
- **des sociétaires** (personnes physiques ou morales) qui entrèrent au capital de la société et décideront de la répartition des bénéfices et des opérations à engager ;
- **des communes et/ou la communauté de communes et/ou d'autres collectivités** qui pourront intervenir soit au titre de propriétaire de bâtiments, soit à travers des prêts à taux zéro, soit des subventions, ou encore en tant que relais en direction des citoyens et autres financeurs potentiels.

Au regard des expériences menées en Rhône-Alpes, **nous estimons que le capital de départ à réunir, via les différents sociétaires, pour mener à bien une première opération de l'ordre de 100 kWc installés, est de 50 000 € minimum**. Le complément sera apporté par des emprunts et/ou des subventions.

## Comment puis-je agir ?

**Je suis propriétaire** d'une toiture d'au moins 50 m<sup>2</sup>, orientée en direction du sud (entre sud-est et sud-ouest), sur le territoire ci-dessus : je peux proposer de la louer à la société « Centrales Villageoises du Pays d'Aigues ». Après un premier examen par les membres du Conseil de gestion, un diagnostic plus fin sera mené par un bureau d'études. Les toitures qui seront retenues seront louées pour une période minimale de 20 ans. A l'issue de cette période, le bail prévoira une cession de l'équipement au propriétaire ou une reconduction du bail avec des conditions à redéfinir. Je peux aussi devenir sociétaire en acquérant une ou plusieurs parts de la société.

**Je ne suis pas propriétaire, ou ma toiture ne convient pas**, mais souhaite agir contre le réchauffement climatique pour l'avenir des générations futures, quel que soit l'endroit où j'habite : je deviens sociétaire des « Centrales Villageoises du Pays d'Aigues » et j'acquies une ou plusieurs parts de 100 € afin de financer ses projets de production d'énergie renouvelable et ses actions en faveur des économies d'énergie.

## Des questions ? Un contact ?

Nous vous suggérons de commencer par visiter le site Internet : [www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr) et écouter l'émission de France Inter « Carnets de campagne » du 23 avril 2015 : <http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1080999>

S'il vous reste des questions sans réponse, ou si vous souhaitez devenir sociétaire, ou louer votre toiture, envoyez-nous un mail à : [paysdaigues@centralesvillageoises.fr](mailto:paysdaigues@centralesvillageoises.fr) ou contactez-nous au **06 33 88 31 94**

ou un courrier à :  
**CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS D'AIGUES**  
5, résidence Marcel Pagnol  
84240 LA TOUR D'AIGUES

